

## AVANT-PROJET DE LA RÉOLUTION 3.3

### ÉLABORATION D'UN FORMAT DE RAPPORT NATIONAL EN LIGNE

---

---

*Rappelant* la Résolution 1.3 relative à la mise en place d'un modèle de présentation de rapport national triennal,

*Notant* le nombre restreint de rapports nationaux soumis à la MOP2 et la MOP3,

*Consciente* du fait qu'un examen régulier de l'application au niveau national améliorera la mise en œuvre de l'Accord et de son Plan d'action,

*Notant également* que le Comité technique lors de sa sixième réunion a recommandé l'élaboration d'un système de rapport en ligne en tant qu'outil d'harmonisation des modèles de rapport de l'AEWA,

*Se rendant compte* du fait que si l'information transmise par les Parties s'améliore au fil du temps, tant au niveau de la complétude que de la précision, ce système représentera un outil extrêmement précieux pour l'évaluation de la mise en œuvre et l'identification des lacunes,

*La Réunion des Parties,*

*Charge* le Secrétariat de l'Accord, en étroite collaboration avec le Comité technique, d'organiser l'élaboration d'un format de rapport national en ligne qui sera soumis à l'approbation de la MOP4.